

ABONNEMENT

En un an... 30 fr.
En six mois... 16
En trois mois... 8

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 OCTOBRE

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET

L'amiral Krantz, ministre de la marine,
vient d'écrire à la commission du budget
une lettre pour déclarer que, malgré les
instances faites auprès de lui, il est forcé de
persévérer dans ses demandes de crédits.
Il se demande même si, en acceptant les pre-
mières réductions qu'il a consenties, il a fait
ce qu'il devait pour le pays et la marine
française.

Le ministre continue en discutant les di-
vers chapitres sur lesquels des réductions
sont demandées par la Commission et con-
clut à l'impossibilité d'accepter celles-ci.
Il termine en disant que, si la Commission du
budget maintient ses décisions, il lui restera
à convaincre la Chambre.

A propos de lettres de M<sup>r</sup> le Comte de
Paris, M. P. de Cassagnac écrit dans l'Au-
torité :

« Une telle déclaration ne nous surprend
pas de la part d'un prince dont le caractè-
re élevé et le noble cœur ne sacrifieront
jamais l'intérêt de la France à ses inté-
rêts personnels.

» Il fait passer la France avant lui et
toujours.

» Il a raison.
» Car les nations ne pensent qu'aux
princes qui pensent à elles, et ne se sou-
viennent que de ceux-là.

» Et nous nous réjouissons de voir s'ap-
procher les élections générales dans les con-
ditions où nous sommes, conditions qui
sont exceptionnellement favorables.

» Pendant que les républicains se déchir-
ent et se dévorent, le parti conservateur
marche uni, compact, d'accord sur la revi-
sion, sur la consultation nationale, la main
dans la main, prêt à toutes les concessions
honorables et sans qu'il en coûte rien à sa
conscience, à ses croyances, à ses devoirs.

» Chacun garde son drapeau dans l'al-
liance.

» C'était ainsi aux armées qui firent les
croisades.

» Et n'est-ce pas la plus belle des croi-
sades, celle dont le but est de délivrer la pa-
trie des mains des infidèles ? »

M. Carnot est rentré dimanche soir dans
sa bonne ville de Paris.

Le « gardien fidèle »... etc., est arrivé à
la gare de Lyon à cinq heures quinze, et
s'est rendu immédiatement à l'Élysée.

Aucune manifestation n'a eu lieu à la
gare.

M. le lieutenant-colonel Le Dentu s'était
embarqué à Saigon sur le Natal, pour venir
recevoir, en France, ses épaulettes de colo-
nel. Mais il avait compté sans la dysenterie,
et il est mort entre Colombo et Singapoor.

M. Le Dentu n'avait que quarante ans.

NOUVELLES MILITAIRES

LES CANDIDATS A SAINT-CYR

Nous constatons hier que jamais, depuis
la création de Saint-Cyr, l'on avait assisté
à un concours pareil à celui de cette année :
2,400 candidats pour 450 places !

Le Progrès militaire dit à ce sujet :

« En admettant que sur les 2,400, mille
ne se soient présentés qu'en vue d'éviter le
passage à la caserne dont ils étaient menacés
par le projet de loi sur le recrutement,
on peut soutenir que 1,400, 1,000 si l'on
veut, étaient des candidats sérieux.

» Sur ces 1,000 derniers, cinq cents
autres que les 450 admis se sont préparés
au service militaire par des études sérieuses,
ils croient avoir la vocation militaire;
et sur ces 500, trois cents au moins sont
déjà soldats ou vont s'engager.

» Ils vont former une pépinière d'élèves-
officiers, supérieure à toutes celles qu'ont
eues jusqu'ici les régiments : seulement, ils

ont à doubler le fameux cap des grades de
caporal et de sous-officier.

» Il importe que les chefs de corps s'en
occupent d'une façon toute particulière.
Dans trois ou quatre ans ils nous donneront
des officiers sortant du rang qui ne le céde-
ront en rien, sous le rapport de l'instruction
première, aux officiers sortant de Saint-Cyr.

» Que les chefs de corps se pénètrent de
l'importance de leur mission à l'égard de
ces jeunes gens, et pour peu que le mouve-
ment vers Saint-Cyr, commencé depuis
deux ans, continue, l'armée n'aura bientôt
plus dans ses rangs de jeunes officiers
qu'une élite sous le rapport de l'instruction
générale.

» C'est le cas de répéter : « à quelque
chose malheur est bon ». Si ces jeunes gens
pâtissent de l'échec qu'ils viennent de subir,
l'armée en bénéficiera. »

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Conseil d'arrondissement de Saumur

SESSION DE 1888

Séance du lundi 23 juillet

Étaient présents: MM. Baudriller, Bouju,
de la Selle, Godard, Guionis, Hardouin,
Lefebvre et Couscher.

M. Bizonnier, malade, s'est excusé.

M. de la Selle est élu président.

M. Bouju est élu vice-président.

M. Couscher est élu secrétaire par 4 voix
contre 3 à M. Guionis.

M. de la Selle prend la présidence et re-
mercie ses collègues d'avoir bien voulu lui
continuer leur confiance.

M. le Sous-Préfet donne ensuite lecture
de son rapport.

Après la lecture du rapport, le Conseil
en donne acte à M. le Sous-Préfet, déclare
n'avoir aucune objection à formuler sur les
rapports des chefs de service et passe à
l'examen des affaires.

Affaires soumises à la délibération
du Conseil.

Contingents communaux affectés aux chemins
de grande communication et d'intérêt com-
mun.

Le Conseil approuve, pour 1889, le tra-
vail de répartition, préparé par le service
vicinal; mais pour l'avenir vote, à l'unani-
mité, le vœu suivant proposé par M. Guio-
nis: qu'il soit procédé à la revision des con-
tingents assignés aux communes, afin de
permettre à celles-ci de répartir d'une ma-
nière plus large leurs ressources sur la via-
bilité, de façon à assurer l'entretien des che-
mins vicinaux ordinaires et à établir une
plus exacte répartition entre les arrondisse-
ments; comme conséquence, le Conseil de-
mande le déclassement des routes départe-
mentales.

TAUX DU RACHAT DES PRESTATIONS
EN NATURE

Le Conseil adopte sans modification le
tarif (1) arrêté par le Conseil général pour
1888 et émet le vœu qu'un second cylindre
compresseur soit acheté pour l'arrondisse-
ment de Saumur.

ORPHELINAT SAINT-JOSEPH

Le Conseil émet le vœu que la subven-
tion accordée à cet établissement lui soit
continué.

CARTES CANTONALES

Le Conseil est heureux d'apprendre que
ces cartes sont tenues à jour par les agents-
voyers; mais, considérant que l'ancienne
édition est seule dans les communes, qu'elle
est fort inexacte, et, désormais, très incom-
plète; qu'il importe que les administrations
municipales et le public aient à leur dispo-
sition des cartes conformes à l'état présent

Table with 2 columns: Description of conversion (e.g., Journée d'homme, de cheval, de bœuf) and Price (e.g., 1 fr. 50, 1 50, 0 60).

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Mais ce qui l'intéressait le plus et concentrait toute
son attention, c'était deux personnages napolitains,
dont les faces sales et sculpturales et les vête-
ments déguenillés mais pittoresques l'émerveil-
laient. Une grande fille de vingt ans environ et un
vigoureux gars de vingt-cinq ans.

La fille portait le costume italien et le carré de
toile sur la tête — ce costume sur lequel tous les
peintres épuisent les nuances éclatantes de leur
palette. L'étoffe avait subi les morsures d'un
peigne de fer et les caresses d'une éponge trem-
pée dans l'huile. Le linge offrait çà et là des
taches grasseuses. La Napolitaine était belle quand
même et ses jambes moulées trempaient du pied
dans la boue ou la poussière, selon les caprices du
temps. Elle tenait une mandoline rebondie, le
manche sous son bras.

Le garçon, décapoté comme un robuste brigand
des Abruzzes, coiffé d'un tromblon en feutre
troué aux cassures, était vêtu de loques d'un vert

jaunâtre, espèce de manteau fraagé, décoloré, qui
retombait sur des mollets athlétiques défendus
par des linges entrecroisés de cordes. Le gaillard
croyait de chair. Il tenait à la main un violon au
manche poisseux.

C'étaient le frère et la sœur, exerçant en duo
ce double métier de paresseux et de vagabonds.
Naples est peuplée de ces cigales de pavé.

Tous deux debout et appuyés contre la muraille
de la gare, ils regardaient curieusement aller et
venir les voyageurs. Silencieux, parfois ils pin-
çaient inconsciemment du doigt, l'un les cordes de
son violon, l'autre les cordes de sa mandoline. La
note partait subite et plaintive.

Tout à coup, ils envoyèrent un regard d'intel-
ligence à un vieux lazaronne tanné de peau et rusé
de visage, en même temps qu'ils s'approchaient
du voyageur dont ils avaient surpris l'admiration.
Ils se plantèrent, devant lui, et se mirent à lui
débiter, de toutes leurs cordes graves et felles,
une valse napolitaine. C'était une mélodie vertigi-
neuse enfiévrée de soleil, endiablée de gaieté,
toujours renaissante, jamais terminée. Camille
s'était laissé prendre à cette magie du trois-temps
grâce à laquelle la cervelle semble vous tourner
sous le front et le cœur dans la poitrine. La musi-
que avait pour Camille des charmes attractifs aux-
quels il ne résistait pas. Il obéissait à une nature
essentiellement nerveuse, malgré l'énergie d'enté-

tement qui présidait à ses actes. Ses nerfs, caressés
par la douce irritation musicale, lui avaient assez
souvent joué de vilains tours. Il buvait donc à
pleines oreilles la valse des deux Napolitains et
écoutait dans un ravissement somnolent.

Pendant ce temps, le vieux lazaronne vint à lui et
lui dit dans un méchant français panaché d'italien :
— Il signor francese, moi porter la malle. Les
musiciens sont il mio figlio et la mia figlia. Per
l'amour della musica porterai le bagage à l'hôtel.

Et sans attendre du voyageur un geste ou un
mot d'approbation, il chargea d'un robuste tour de
reins la malle sur ses épaules. Le fils et la fille
redoublaient sur la chanterelle de mialements
aigus et de secs pizzicati. La valse précipitait ses
trois temps et devenait épileptique.

— Au fait, songea Camille, autant lui qu'un
autre. D'ailleurs, je suis accueilli par ses enfants
dans un langage qui me séduit.

— Quel albergo ? demanda le Napolitain avec
un excès de respect qui sentait sa fourberie.

— Y a-t-il un albergo en face de l'hôtel de
Genève ?

— Si signor, précisément, l'hôtel Saint-Janvier,
lo padrone de Napoli. Bon albergo avec macaroni
soavi et pastèques per manger, boire et laver.

— Oh! alors, per mangar, boire et laver,
répondit Camille en souriant, conduis-moi à
l'hôtel Saint-Janvier.

Et il se mit en demeure de suivre son portefaix
qui démarrait du pied avec une solidité pleine de
lenteur et de majesté. Mais, comme le voyageur
jetait un regard du côté des musiciens, il les vit se
détacher du mur de la gare et accompagner leur
père sans interrompre la musique qu'ils rendaient
avec des contorsions d'archet et des crispations de
doigts fantastiques. La figlia appuyait la mando-
line sur sa hanche; le figlio serrait le violon contre
son ventre.

— Voilà une conduite bien inusitée, murmura
Camille, mais bien originale. A Paris, il n'en faud-
rait pas davantage pour me faire fourrer à Bicêtre.
Ici, cela me semble tout naturel. Décidément, je
fais dans Naples une entrée de triomphateur, ou de
marié de village. Je voudrais bien que Daniel pût
me voir passer.

Et Camille, sans se soucier de l'étrange de ces
manières, marcha bravement derrière sa malle
entre les deux virtuoses napolitains.

Les gens de la rue s'arrêtaient pour le regarder.

— Que Diavolo est cet homme ? Un roi étranger ?

Un impresario ?

Les étonnements sur son passage amusaient
beaucoup le Parisien. Au milieu des ahurissements
et des suppositions, ils arrivèrent à l'hôtel Saint-
Janvier. Le saint était peinturluré sur l'enseigne
tenant de la main droite, à la hauteur de son œil,
une fiole dans laquelle une touche de rouge repr



des voies de communication, le Conseil, à l'unanimité, renouvelle le vœu de la réédification des cartes cantonales et demande au Conseil général de voter le crédit nécessaire.

#### RECENSEMENT DES CHEVAUX ET VOITURES

Le Conseil renouvelle le vœu que les propriétaires de chevaux et de voitures attelés, soumis à l'inspection de la commission de recrutement, soient personnellement et directement avertis.

Chaque année, des propriétaires, absents au moment de l'inspection, commettent, sans s'en douter, des contraventions qui les entraînent devant le tribunal de police correctionnelle. Il serait facile d'éviter ces poursuites vexatoires en adressant aux intéressés un avertissement personnel.

#### RÉPARTITION DE L'IMPÔT

Le Conseil regrette que le Conseil général ait ajourné le travail qui fera cesser l'inégalité constatée dans la répartition de l'impôt entre les arrondissements du département de Maine-et-Loire.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur se verra dans la nécessité de ne pas voter le répartement de l'impôt, s'il n'est pas fait droit à sa juste réclamation. A la majorité, il exprime le vœu que le travail de révision soit fait le plus tôt possible.

#### PONT DE MONTSOREAU

M. Couscher fait observer que ce pont doit être placé dans l'axe de l'une des deux brèches existant dans le coteau de la rive gauche de la Loire, afin qu'une voie de communication à créer facilite les relations des populations habitant au midi du coteau (Chacé, St-Cyr, Brézé, Montreuil, Thouars) avec celles de la rive droite de la Loire. La brèche de Turquant semble le mieux répondre à ce besoin.

M. Lefé explique que le pont ne peut pas être construit de manière à déboucher sur la place de Montsoreau, parce qu'il résulterait du surhaussement de la levée et de la place, nécessités par le niveau du pont, un enfouissement des maisons; mais, à 150 mètres en aval, l'on trouverait un emplacement très convenable dans l'axe d'un chemin passant auprès de l'église de Montsoreau, partant de la levée et joignant la route de Montsoreau à Fontevault.

Sous le bénéfice de ces observations, le Conseil émet le vœu du prompt achèvement des études pour permettre à l'administration des Ponts-et-Chaussées de désigner les communes auxquelles il sera fait appel pour contribuer à la dépense de construction du pont à établir entre Saumur et l'embouchure de la Vienne.

#### CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 50

A l'unanimité, le Conseil émet le vœu que le crédit nécessaire à l'exécution du projet d'élargissement à la sortie du bourg de Chacé, vers Saint-Cyr, soit accordé.

Sur la proposition de MM. Couscher et Hardouin, le Conseil renouvelle le vœu de la construction de caniveaux dans la traverse des bourgs de Verrains, Chacé et Brézé, et demande que les travaux d'élargissement ne se bornent pas à la sortie du bourg de Chacé, mais soient aussi exécutés au lieu

dit les Clos-Mousson, entre la plaine de Chacé et Saint-Cyr, et, sur le territoire de la commune de Brézé, entre la Palaine et la ferme de la Cousinerie.

Dans ces deux endroits, la route est trop étroite pour permettre le passage de front de deux voitures, quand la pierre d'entretien est déposée en tas sur les côtés de la voie.

#### CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN N° 78

Sur la proposition de M. Couscher, le Conseil renouvelle le vœu que des démarches soient faites auprès du service vicinal des Deux-Sèvres, pour que la portion de ce chemin, qui met en communication les communes du Puy-Notre-Dame et de Saint-Macaire-du-Bois, d'un côté, et d'Antoigné de l'autre, soit mise en état de viabilité entre la route nationale n° 138 de la commune d'Antoigné.

#### CLASSEMENT COMME CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN DU CHEMIN VICINAL DE L'ÉGLISE DE CHACÉ A LA LIMITE DES DEUX-SÈVRES.

Le Conseil, considérant que ce chemin traversant les communes de Chacé, Saint-Just-sur-Dive, Brézé, Méron et Antoigné est entièrement fait, mais qu'il est en très mauvais état, en raison de la grande circulation à laquelle il sert, renouvelle le vœu de son classement comme chemin d'intérêt commun, déjà adopté l'an dernier sur la proposition de MM. Couscher et Hardouin.

#### RÉFECTION DU PONT DE SAINT-JUST-SUR-DIVE

Sur la proposition de M. Couscher, le Conseil émet le vœu que le crédit nécessaire à l'exécution du projet des travaux proposés soit voté par le Conseil général dans sa prochaine session.

#### CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN N° 62; ADOUCISSEMENT DE LA RAMPE DE LA MOTTE

Le Conseil maintient le vœu adopté l'an dernier, sur la proposition de M. Couscher, pour que les travaux soient exécutés avec les fonds départementaux, si la commune d'Arntannes, consultée de nouveau, refusait sa participation à la dépense.

#### CRÉATION D'UNE HALTE SUR LA COMMUNE DE SAINT-JUST-SUR-DIVE

Le Conseil, considérant que la décision défavorable de M. le ministre des travaux publics est principalement motivée sur la dépense d'installation de cette halte;

Qu'il existe déjà au passage à niveau n° 10 une maison de garde-barrière à laquelle il suffirait d'ajouter une pièce pour la transformer en halte;

Que les deux communes les plus directement intéressées à la création de cette halte, Méron et Saint-Just-sur-Dive, offrent chacune mille francs;

Que cette somme de deux mille francs serait vraisemblablement suffisante pour payer la dépense à faire, et donner satisfaction à une population d'environ douze cents habitants, y compris le village de Meigné, dépendant de la commune de Brézé;

Renouvelle le vœu émis l'an dernier sur la proposition de M. Couscher (4).

(1) Le Conseil général a bien voulu, dans sa dernière session, adopter ce vœu.

#### CRÉATION D'UNE HALTE AU VAUDELNAY

M. Couscher propose qu'une halte soit établie à l'extrémité du bourg du Vaudelnay-Rillé, dans la direction de Montreuil-Bellay.

La gare actuelle, située dans la direction de Doué, est incommode pour les habitants qui désirent se rendre aux chefs-lieux du canton ou de l'arrondissement; la commune offre une somme de deux mille francs pour transformer en halte une maison de garde.

Le Conseil, considérant que la distance entre la gare actuelle du Vaudelnay et l'endroit proposé pour l'établissement d'une halte n'est que de deux mille cent mètres, décide, à la majorité, qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la proposition.

#### GARE DU VAUDELNAY ET DU PUY-NOTRE-DAME

Le Conseil, considérant que la ville du Puy-Notre-Dame est, après le chef-lieu de canton, la localité la plus importante du canton de Montreuil-Bellay; que son nom n'a été donné à aucune station, bien que la gare du Vaudelnay n'en soit pas éloignée; qu'il en résulte des hésitations pour les voyageurs et pour le commerce;

Renouvelle le vœu émis, l'an dernier, sur la proposition de M. Couscher, d'ajouter au nom du Vaudelnay celui du Puy-Notre-Dame, pour désigner la station existant entre ces deux communes.

#### CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

Sur la proposition de M. Godard, le Conseil, à l'unanimité, émet le vœu que les ponts et aqueducs soient établis de manière à permettre dans l'avenir la transformation du chemin de fer à voie étroite en chemin à voie normale.

M. Guionis propose un vœu tendant à l'adoption du tracé principal par Concousson. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Guionis, de la Selle, Godard et Couscher, le Conseil, à la majorité de trois voix contre deux et trois abstentions, donne la préférence à la variante par Nueil.

Après un échange d'observations entre MM. Guionis et Couscher, le Conseil, à la majorité, demande que le projet soumis à l'enquête, passant par Munet, le Coudray et Montfort soit accepté dans son ensemble (1), sauf à l'incliner, lors des études définitives, entre le Coudray et Montfort, de manière à le rapprocher du Moulin-Cassé dans la mesure du possible.

Sur la proposition de M. Guionis, le Conseil, à l'unanimité, exprime le vœu que la gare de Doué soit rapprochée autant que possible de la gare de l'Etat.

Sur la proposition de M. de la Selle, le Conseil donne un avis favorable à la demande de la commune de Cléré, tendant à l'établissement d'une gare à la rencontre des routes d'Argenton à Louerre et de Nueil à Vihiers, au lieu dit la Trémouillère, commune de Nueil.

#### TRAMWAYS SAUMUROIS

M. Lefé rappelle le vœu exprimé l'an

(1) Le projet a été définitivement voté par le Conseil général, dans sa dernière session. La concession est faite et l'adjudicataire va prochainement commencer les travaux.

dernier pour l'achèvement et la mise en exploitation des tramways; il signale spécialement le mauvais état de la route nationale n° 147, sur différents points de laquelle l'écoulement des eaux pluviales est rendu impossible, notamment à Montsoreau devant les maisons Devaux et veuve Gautier.

M. Hardouin appuie les réclamations de M. Lefé.

M. Couscher demande à M. le Sous-Préfet quelles sont les causes des retards interminables dont se plaint à juste raison M. Lefé.

M. le Sous-Préfet répond en donnant lecture des explications fournies au Conseil général par M. le Préfet le 12 avril dernier (1).

M. Couscher réplique que les concessionnaires ayant prouvé leur impuissance, il importe d'en finir, non-seulement pour mettre en état d'exploitation les tramways, mais aussi pour accomplir les travaux nécessaires à la viabilité de la route nationale n° 147 entre Saumur et Montsoreau, singulièrement endommagée par les tramways dont la chaussée est plus élevée que la route.

La discussion close, le Conseil, prenant acte des paroles prononcées par M. le Préfet à la séance du Conseil général du 12 avril dernier, demande, à l'unanimité, qu'une prompt solution intervienne, fût-ce un décret de retrait de concession.

#### PLANTS AMÉRICAINS

Le Conseil, considérant que le phylloxéra existe actuellement dans tous les vignobles du département, que l'inefficacité du traitement chimique est démontrée par l'expérience de tous les départements envahis, depuis 20 ans, par le phylloxéra, que le seul moyen reconnu pratique de reconstituer les vignobles est, jusqu'à ce jour, la culture des plants américains,

A l'unanimité, exprime le vœu que l'introduction des plants américains de toute provenance soit au plus tôt autorisée.

#### MENDIANTS ET VAGABONDS

Le Conseil considérant que si les mendiants et vagabonds sont quelquefois arrêtés par la gendarmerie, ils sont le plus souvent immédiatement remis en liberté;

Que leur nombre croissant et leurs exigences compromettent la sécurité des campagnes et imposent aux cultivateurs isolés un nouvel et écrasant impôt,

Emet le vœu que les lois sur la mendicité, le vagabondage et la rélegation soient sérieusement exécutées, les Bureaux de bienfaisance et la charité privée conservant d'ailleurs le devoir d'assister les indigents et de venir au secours des misères réelles.

#### VŒUX NOUVEAUX

##### SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ DE TIR ET DE GYMNASTIQUE DE SAUMUR

Sur la proposition de MM. Lefé et Hardouin, le Conseil émet le vœu qu'une subvention soit accordée à la Société de tir et de gymnastique de Saumur.

##### COMICE AGRICOLE DU CANTON DE VIHIERES

Le Conseil, sur la proposition de MM. de la Selle et Godard, émet un vœu favorable à la création d'un comice agricole dans le canton de Vihiers et à l'obtention par ce comice de subventions de l'Etat et du département.

##### BANQUETTES SUR LE CHEMIN VICINAL DE GENNES A SAINT-RÉMY

MM. Guionis et Baudriller exposent que plusieurs accidents ont été causés sur le chemin vicinal n° 9, par l'absence de banquettes le long de la berge du Ponceau; ils demandent la confection de banquettes. Ce vœu est adopté.

##### CONTINUATION DU CHEMIN VICINAL N° 9.

M. de la Selle exprime le vœu que le chemin vicinal ordinaire n° 9 de Tigné, dit de Cernusson à Martigné, dernière section, soit continué selon le premier tracé, le plus direct, celui dit du Moulin des Landes. Ce vœu est adopté.

##### OUVERTURE DE LA CHASSE

Le Conseil, considérant que les colles partent dès la fin d'août ou au plus tard au commencement de septembre, que ce gibier, est à peu près le seul que l'on puisse chasser au chien d'arrêt dans l'arrondissement,

(1) L'Echo Saumurois a rendu compte de cette séance et de la discussion sur les tramways saumurois en particulier, dans ses numéros des 15 et 30 avril et 1<sup>er</sup> mai.

sentait le sang miraculeux qui, chaque année, le jour de sa fête, se liquéfie et bout.

En effet, l'hôtel de Genève se dressait en face. Le cœur de Camille commença à accélérer son balancier. Il entra vite à Saint-Janvier, de peur d'être aperçu par ceux qu'il poursuivait avec tant de constance et qu'il était néanmoins et provisoirement obligé de fuir. Il lui fallait compter avec le père, duelliste farouche; compter avec la tante, vieille dame peureuse. C'est entre ces deux écueils que rayonnait Eva. Quel adorable nom! Eva!

Camille avait interrompu ses musiciens, et le groupe s'engouffra dans le vestibule de marbre qui donne accès à l'hôtel Saint-Janvier.

Camille, dès l'entrée, reçut en plein visage de chaudes bouffées de macaroni au fromage, et presque aussitôt une subite inspiration dans l'esprit. De même que certains airs oubliés ramènent des souvenirs anciens, de même certaines odeurs éveillent d'heureuses subtilités d'imagination.

Il mit immédiatement d'abord les doigts au gousset, le geste infatigable et familier à tout voyageur. Puis, se tournant vers le vieux lazaroni et les deux jeunes gens à la main desquels pendaient leurs instruments comme deux bêtes mortes:

— Je vais te payer, dit-il au père, et tu vas me voler. J'en suis averti par tous les Voyages en Italie,

et Dieu sait s'il y en a. Ils sont unanimes sur ce point. Partout on vole le touriste, mais à Naples surtout. Combien vas-tu donc me voler?

— Ah! Per la madona, signor français, due scudi solamente.

— Seulement! Je m'en doutais avec raison. Tiens! les voici et j'en charge ta conscience. Tu peux t'en aller. J'ai besoin de parler au figlio et à la figlia.

Le lazaroni écrasa je ne sais quoi sur le pavé en signe de remerciement et tourna le dos, un dos à remplir une porte.

— A propos, hé! comment t'appelles-tu?

Bosca. Eux, Castagno et Castagno Bosca. A la casa, il reste encore la madre et trois fils et quatre filles... per servire il signor.

— C'est bon Bosca, Bosca, mon ami, et maintenant, les deux cigales, voici pour vous, une lira chacun.

Et il posa un franc dans chaque main subitement tendue vers lui.

— Ecoutez! demain, vous reviendrez.

— Si, signor.

— Ici, me jouer de la musique.

— De la musica, si signor.

— Puis, nous verrons. Il me faut la nuit pour réfléchir. A demain donc?

— A domani! signor. A quelle ora?

— L'heure? Allo spuntar del sole. Au revoir,

Castagno! à demain, Castagno!

Et les deux jeunes gens, réintégrant sous leur bras l'un son violon, l'autre sa mandoline, partirent mollement. Pendant ce bout de dialogue, la malle de Camille, sur le cou d'un garçon de l'hôtel était montée dans l'étage au-dessous duquel, sur la façade, s'élevait l'enseigne de Saint-Janvier. De la petite fenêtre du cabinet de toilette, on apercevait un coin bleu du golfe, quelques taches blanchâtres de villes au bord des flots, et en arrière et haut dans le ciel, la masse arrondie et sombre du Vésuve arborant au fond des airs son panache de fumée.

(A suivre.)

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

#### TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis

0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.



Emet le vœu que l'ouverture de la chasse soit fixée au 2 septembre. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

#### SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE D'ANGERS

Voici le résultat du concours de pigeons lancés à Saumur dimanche dernier.

Départ à 2 heures 1/2.

Arrivée à Angers :

1<sup>er</sup>, Bally, 3 h. 45, 2 pigeons ; 2<sup>e</sup>, Vrolix,

3 h. 35, 2 pigeons ; 3<sup>e</sup>, Couvet, 3 h. 58, 1

pigeon ; 4<sup>e</sup>, Façon, 4 h., 2 pigeons ; 5<sup>e</sup>,

Castaert, 4 h. 18, 4 pigeons.

Le concours a été terminé à 5 h. et à 5

h. 1/2 les pigeons au nombre de 40 retour-

naient à leur colombier.

#### L'ARRIVÉE DES TERRITORIAUX ET DES RÉSERVISTES.

Hier, les rues de Tours étaient sillonnées de groupes d'hommes portant de petits paquets. C'étaient les territoriaux de la cavalerie et les réservistes de l'infanterie, qui venaient accomplir leur période d'instruction.

Pendant toute la journée, les casernes ont pris, de ce fait, une grande animation.

Sur le même sujet, nous lisons dans l'Espérance, de Nantes :

« Les chemins de fer, voitures, bateaux à vapeur étaient ce matin (lundi) bondés de réservistes allant rejoindre leurs régiments pour y faire leurs vingt-huit jours. Rien de plus curieux que la bigarrure de leurs uniformes ; ils appartiennent à tous les corps et portent ordinairement le képi, la capote, la veste à brandebourgs ; mais, tout pittoresque que cela soit, c'est un remue-ménage qui est loin d'être gai pour nos campagnards.

Mariés ou non mariés, tous sont obligés de rejoindre. Pères de famille, chefs de maison, attachés à d'importantes exploitations, hommes d'affaires, notaires, avoués, avocats, personne n'est dispensé du service, que ceux qui ont pu y être autorisés pour de graves raisons.

« Nous ne cachons pas que c'a été pour nous une véritable peine de voir arrachés à leurs travaux, au moment où les vendanges et les ensemencements vont se faire, des bras plus nécessaires que jamais dans nos exploitations rurales.

« Le ministre de l'agriculture aurait pu, ce nous semble, s'entendre avec son collègue le ministre de la guerre dans le but de changer l'époque d'instruction des réservistes. C'est un dérangement pénible et un dommage sérieux qui viennent ainsi s'ajouter à tant d'autres charges qui accablent spécialement nos campagnards.

« Nous n'étions pas seul à faire ces réflexions sur le passage de ces braves jeunes hommes, aussi croyons-nous bon de répéter ici les réclamations que nous entendions autour de nous.

« Hélas ! ce sera bien autre chose quand la nouvelle loi militaire sera votée ! »

#### RÉCOLTE DE 1888 EN MAINE-ET-LOIRE

L'Officiel publie l'état approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle dans toute la France.

Voici qui concerne le département de Maine-et-Loire :

Pour le froment, 166,000 hectares ensemencés ont produit 2,400,000 hectolitres.

Pour le méteil, 3,500 hectares ont produit 63,000 hectolitres.

Pour le seigle, 9,000 hectares ont produit 171,000 hectolitres.

#### Théâtre de Saumur.

AGENCE TRICOCHÉ ET CACOLET. — Maison de confiance, recherches dans l'intérêt des familles. Placement de domestiques des deux sexes. Fonds de Commerce à vendre dans et hors Paris. Associations diverses, mariages et autres. Spécialité pour les maris inquiets, surveillance de leurs dames, avant, pendant et après ; avec la réciprocité et généralement opérations de toute nature.

L'Agence Tricoché et Cacolet donnera ses consultations au Théâtre et cela très prochainement, de 8 heures à 11 heures et demie.

Pour plus amples renseignements, s'adresser, comme d'usage, au bureau de Location.

Pour le prix des places, consulter l'affiche du jour.

#### UNE ÉVASION À LA PRISON D'ANGERS

Un détenu de la prison d'Angers, condamné dernièrement à vingt ans de travaux forcés, s'est évadé, dimanche 30 septembre, à 6 heures du matin. Cet homme, dont le travail forcé consistait à faire des tresses de jonc pour les vanniers, descenda une énorme pierre, au bas de sa fenêtre, la descendit jusqu'à terre sans bruit, au moyen d'une tresse de jonc, et passa par la brèche ainsi ouverte. A 6 h. 1/2, lorsqu'on entra dans sa cellule, on trouva sa table et sa chaise descendues et placées l'une sur l'autre, le long du mur, au-dessous de sa fenêtre.

C'est la quatrième fois que cet individu s'évade.

Il y a 45 jours, se trouvant alors dans une des cellules du premier étage, il défonça le plafond au-dessus de lui, pour s'échapper par les toits ; surpris à temps, il fut empoigné et puni de 14 jours de cachot ; après sa punition, il fut placé dans une cellule du rez-de-chaussée, que l'on croyait plus facile à surveiller. Mais la ruse industrielle du prisonnier a eu plus de succès que la vigilance du gardien. Une heure et demie avant l'évasion, vers 5 h., le gardien, ayant à faire sortir un soldat réclamé par la gendarmerie, avait jeté un coup d'œil dans la cellule du voisin. Tout paraissait calme : le prisonnier dormait ou feignait de dormir sur sa couche. Le gardien s'en alla tout confiant, et le prisonnier aussi. Par où et comment celui-ci s'est-il pu sortir de la prison ? C'est ce qui n'est pas encore établi. On informe ! On doit supposer que le gaillard se sera accroché sur ou sous la voiture cellulaire.

Un comble ! (Union de l'Ouest.)

#### L'incendie de la rue Garnier

A ANGERS.

Dimanche matin, vers quatre heures et demie, le concierge de la fabrique de lainage appartenant à MM. Poirier et Coureaud, était réveillé tout à coup par une forte odeur de fumée. Il se leva à la hâte et s'aperçut que les ateliers étaient la proie des flammes. Immédiatement l'alarme fut donnée et la pompe de la fabrique fut mise en batterie, mais les personnes présentes n'étaient pas encore en assez grand nombre pour former une chaîne jusqu'à la rivière. Enfin la pompe put fonctionner et une seconde ne tarda pas à être amenée sur le lieu du sinistre où arrivaient en même temps un détachement du 135<sup>e</sup> et de nombreux habitants.

Un instant l'on put croire que l'on allait facilement maîtriser le feu ; mais il trouvait dans les matières grasses un aliment des plus actifs. Pendant qu'on l'éteignait d'un côté, il se développait de l'autre avec une rapidité effrayante. Les flammes jaillirent et s'élevèrent bientôt à une grande hauteur.

En vain de nouvelles pompes lançaient-elles sur le foyer de vigoureux jets d'eau, l'incendie dévorait tous les ateliers. Il fallait songer particulièrement à sauver les maisons voisines. C'est ce que l'on fit avec succès, et M. Alusse lui-même, longtemps menacé et effrayé, en a été quitte pour la peur. Son mur n'a été que fortement chauffé par la flamme.

De même pour MM. Moisson et André, dont les importants ateliers de sculpture ont été heureusement préservés.

Vers sept heures, tout danger avait disparu ; mais les pompiers et la troupe sont restés pour éteindre les débris fumants jusqu'à onze heures du matin.

De la fabrique, il ne reste plus que les pans de murs. Les magasins sont intacts. Heureusement encore, il n'y a pas eu d'accident de personnes. Les pertes sont considérables ; elles ne sont pas encore exactement évaluées ; on parle de 200,000 fr. MM. Poirier et Coureaud sont couverts par six assurances.

Le Journal de Maine-et-Loire rappelle, au sujet de cet incendie, qu'il y a sept ans, le 4<sup>er</sup> janvier 1882, dans la nuit du samedi au dimanche également, le feu avait pris dans cet établissement, vers deux heures du matin. C'étaient les magasins qui avaient été consumés. Les dégâts avaient peut-être encore été plus importants ; on les estimait à 400,000 francs.

La maison était alors dirigée par MM. Renault, Lihoreau et C<sup>ie</sup>.

SAINT-MAIXENT. — Lors du passage du 1<sup>er</sup> escadron du 2<sup>e</sup> cuirassiers à Saint-Maixent, dit le Mémorial des Deux-Sèvres, alors

que la colonne arrivait sur les promenades où se dresse le monument élevé à la gloire de Denfert-Rochereau, M. le lieutenant-colonel Delafay a fait faire halte à ses hommes et leur a fait présenter les armes à l'héroïque défenseur de Belfort.

Dans une allocution vibrante de patriotisme, il a alors rendu hommage au courage et à l'indomptable énergie du vaillant soldat qui ne s'est pas rendu, et il a cité en exemple ce héros modeste qui a, dans une large part, contribué à relever le prestige de la France et à sauver l'honneur du pays.

#### Admissions aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers en 1888.

Liste des élèves du Collège de Saumur reçus définitivement.

#### ÉCOLE D'ANGERS

Baranger, Gustave, de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Boudier, Raoul, de La Rochefoucauld (Charente).

Bourgoin, Adrien, de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Brunet, Charles, de Gallardon (Eure-et-Loir).

Fameau, Albert, de Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

Guéris, René, de Pont-l'Abbé (Charente-Inférieure), élève du cours de vacances.

Pimol, Gaston, de Turquant (Maine-et-Loire).

#### ÉCOLE D'AIX

Pages, Auguste, de Sainte-Florine (Haute-Loire).

Extrait du journal Les Petites Affiches du 25 septembre 1888.

#### Compagnie des Chemins de fer à voie étroite DE L'OUEST

#### RÉSEAU DE SAUMUR

Par décision du conseil d'administration en date du 22 septembre 1888, les actionnaires de cette Compagnie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 17 octobre 1888, au siège social, 14, rue Baudin, à Paris.

#### ORDRE DU JOUR

1<sup>o</sup> Recours contre mesures administratives ;

2<sup>o</sup> Modifications aux statuts ;

3<sup>o</sup> Augmentation du capital social.

Paris, le 24 septembre 1888.

Pour le conseil d'administration,

Le président,

GIACOBBI.

#### AVIS AUX ACTIONNAIRES

#### DE LA COMPAGNIE DES

#### CHEMINS DE FER À VOIE ÉTROITE

#### de l'Ouest

#### RÉSEAU DE SAUMUR

En vue de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 1888, tous les porteurs d'actions sont invités à se faire connaître de suite par lettre adressée au Bureau du journal, sous les initiales V. R. H.

Une communication importante leur sera adressée aussitôt.

Il est de l'intérêt de tous que la lumière soit faite sur les

#### TRAMWAYS SAUMUROIS

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> octobre.

Les cours fléchissent légèrement en fin de séance : 3 0/0, 82.80 ; 4 1/2 0/0, 105.50.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 1,372. Les diverses obligations foncières et communales ont toujours un excellent courant d'affaires.

La Société Générale garde son cours de 490. La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest de l'Espagne qui émet le 9 octobre 64,000 obligations de 500 fr. est une des plus favorisées de la péninsule au point de vue de la situation et du trafic.

Elle réunit l'important réseau des Asturies à celui de Madrid-Cacères-Portugal ; elle est la route nécessaire vers les grands ports espagnols de l'Atlantique ; elle met les provinces du Nord en communication avec les ports d'Andalousie, Huelva, Cadix, Séville et Malaga. Les évaluations les plus modestes portent le produit annuel de la ligne à 3,500,000 pesetas alors que les charges ne dépassent pas 3,300,000 pesetas. Ajoutons que si la compagnie Royale portugaise assume la responsabilité du service des titres, c'est qu'elle a la certitude absolue de ne courir elle-même aucun risque.

On signale de bons achats sur l'obligation des Immeubles à 386.25. Ce n'est pas le cours normal, puisque l'obligation similaire de la Banque hypothécaire est à 495.

C'est le 6 octobre prochain que s'ouvrira l'émission de 30,000 obligations de 500 fr. 6 0/0 du gouvernement de Catamarca. Ces titres rapportant 30 fr. d'intérêt annuel sont remboursables au pair en 33 ans par voie de tirage au sort. Au taux

d'émission qui est de 473.75 (soit net 472.50) le placement ressort à 6.53 0/0. Le service d'intérêt et d'amortissement est entouré de toutes les garanties que peuvent désirer les capitalistes.

La Banque de Paris se traite à 877.50.

Bon courant d'affaires sur la Foncière-Vie.

Cette valeur semble destinée à un avenir des plus sérieux.

Les chemins de fer Economiques sont à 361.50.

Chaumard (Nièvre), le 11 mars 1888. — Depuis 7 ans ma femme souffrait de l'estomac, elle était très faible, tout ce qu'elle mangeait lui causait d'horribles souffrances. Après avoir essayé tous les remèdes sans résultat, elle prit vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte ; depuis lors les faiblesses ont disparu, l'appétit est revenu et la digestion se fait parfaitement.

(Signature légalisée.)

DEFOSSE.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### OUVERTURE DU COMPTOIR SAUMUROIS

Rue Saint Jean, 18.

#### Maison MENIER

#### E. TROUVÉ, SUCC<sup>r</sup>

Consommations de premier choix, vins fins et liqueurs des meilleures marques à des prix très modérés.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 30 septembre 1888.

Versements de 94 déposants (23 nouveaux), 25,417 fr.

Remboursements, 19,941 fr. 40.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### RÉPUBLIQUE ARGENTINE

#### GOVERNEMENT DE CATAMARCA

#### EMPRUNT 6 0/0 DE 15,000,000 DE FRANCS

(Lot du 20 août 1888)

30,000 Obligations de F. 500 ou £ 20

Rapportant 30 fr. par an ou 1 £ 4 shillings sterling

Payables semestriellement à Paris, Bruxelles et Londres

(Avril et Octobre)

Remboursables à Paris, Bruxelles et Londres, en

38 ans

Tirages : Mars et Septembre. — Remboursement : Avril et Octobre

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE PRIEND A SA CHARGE

TOUTS IMPÔTS ARGENTINS CRÉÉS OÙ A CRÉER

#### GARANTIES

Le service des intérêts et de l'amortissement du présent Emprunt est garanti par tous les revenus de la Province, et spécialement et par privilège :

1<sup>o</sup> Par la totalité des Actions de la Banque de la Province de Catamarca, à souscrire par le Gouvernement avec l'entier produit du présent emprunt ;

2<sup>o</sup> Par les coupons de la Rente nationale 4 1/2 0/0 or de la République argentine, qui sera achetée par la Banque Provinciale, par emploi de tout son capital social ;

3<sup>o</sup> Par les bénéfices de ladite Banque provinciale ;

4<sup>o</sup> Par le produit des patentes et contributions directes ;

5<sup>o</sup> Par une première hypothèque sur environ 3,240,000 hectares de terres Domaniales de la Province.

Prix d'émission : 473 fr. 75 (jouissance 1<sup>er</sup> octobre 1888) ramené, si on se libère à la répartition, à 472 fr. 50

(En souscrivant . . . . . fr. 50 ;

A la répartition du 1<sup>er</sup> au 15 octobre . . . 100 ;

ON PAIE Du 5 au 10 novembre 1888 . . . 150 ;

Du 5 au 10 décembre 1888 . . . 173 75

Total . . . . . Fr. 473 75

Le placement ressort ainsi à 6.53 0/0 avec la prime de remboursement.

On souscrit : Samedi 6 octobre 1888 :

A PARIS, à la BANQUE PARISIENNE, 7, rue Chauchat et 12, rue Le Peletier ;

A BORDEAUX, à la SOCIÉTÉ BORDELAISE de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts ;

A LILLE, au CRÉDIT DU NORD ;

A MARSEILLE, à la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts ;

A NANCY, à la SOCIÉTÉ NANCÉIENNE de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts ;

A BRUXELLES, chez MM. FRANK-MODEL et C<sup>ie</sup> ;

A ANVERS, à la BANQUE CENTRALE ANVERSOISE ;

A BERNE, ZÜRICH, BALE, GENÈVE, à la BANQUE FÉDÉRALE ;

A METZ, à la BANQUE DE METZ.

La cote officielle sera demandée à Paris, en Belgique et en Suisse

#### INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Occasion exceptionnelle

**A LOUER DE SUITE**

POUR CAUSE DE DÉPART

**LE CHATEAU**

DE LA

**CRESILLONNIÈRE**

Près la station de Varennes-sur-Loire, à 15 kil. de Saumur.

Commune de Brain-sur-Allonnes.

MAISON de maître en bon état, grandes écuries et remises, très belle cave voûtée.

Jardins anglais et potager bien planté d'arbres fruitiers en très bon rapport.

Très beau pays de chasse

S'adresser à M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE PROPRIÉTÉ**

Avec maison d'exploitation

Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, afflué en bois taillis, oseraies, vignes, sapinières et landes.

La tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 10 hectares.

Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28.

**A VENDRE OU A LOUER**

PRÉSENTMENT

Pour cause de départ

**UNE PROPRIÉTÉ**

Sise au Bas-Bagnaux, près Saumur.

COMPRENANT

**Maison d'Habitation**

**AVEC BEAU JARDIN**

Sur le Thouet.

S'adresser, pour traiter : à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard, et, pour visiter les lieux, à M. ARMINOT, propriétaire.

**TRES VASTE MAISON**

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVU et HATTAT, place du Roi-René.

**A CÉDER DE SUITE**

**Boutique d'Épicerie**

**Et de Mercerie**

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

**AVIS**

**Vente de récoltes d'Arbres fruitiers**

Le VENDREDI 5 octobre 1888, à une heure du soir, à la Fuite et à Grenelle, commune de Saumur, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Proux, commissaire-priseur, à la vente aux enchères de la récolte à faire sur une grande quantité d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers et noyers.

Le même jour, il sera rendu : charrette, équipement, charrou, herso, paille, fourrage et fumier.

Au comptant, plus 10 0/0.

**ON OFFRE de suite dans un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement.**

Bonnes références sont exigées.

S'adresser au bureau du journal.

Une importante maison de **BOUCHONS**, de la place de Reims, demande un **Représentant sérieux**.

S'adresser à l'Indépendant Rémois, à Reims.

**A VENDRE**

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

**A CÉDER DE SUITE**

à des conditions très avantageuses une

**BONNE MAISON D'ÉPICERIE ET MERCERIE**

(GROS ET DEMI GROS)

Sise à Beaufort-en-Vallée.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

**L'ARMÉE**

**TERRITORIALE**

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. . . . . 7 fr.  
Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

**Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur  
PILLET-BERSOULLÉ, SUCC<sup>r</sup>**

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

**MAISON DE CONFIANCE**

**SUCRE DE CANNE POUR VENDANGES**

Entrepoteur : COURTET, rue Daillé, Saumur

**35 FRANCS LES 50 KILOS**

**Couronnes Funéraires en tous Genres  
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL**

ANCIENNE MAISON CUPIT

**COCHET-CHAILLOUX**

Successieur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**6 MILLIONS**

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discrétion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CACAO PUR SOLUBLE VAN HOUTEN**

remplaçant avantageusement

**TOUS LES CHOCOLATS**

Se vend partout aux prix de fr. 5. — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méliez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1 OCTOBRE**

Valeurs au comptant	Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours	Valeurs au comptant	Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours	Valeurs au comptant	Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours	Valeurs au comptant	Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours
3 % . . . . .	83 —	83 10	Est . . . . .	800 —	800 —	OBLIGATIONS.			Gaz parisen . . . . .	521 —	522 50
3 % amortissable . . . . .	86 70	85 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1305 —	1312 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527 50	527 50	Est . . . . .	398 50	397 50
3 % (nouveau) . . . . .	—	—	Midi . . . . .	1173 75	1175 50	— 1865, 4 % . . . . .	518 —	519 50	Midi . . . . .	401 50	401 —
4 1/2 % (nouveau) . . . . .	105 45	105 50	Nord . . . . .	1630 —	1620 —	— 1869, 3 % . . . . .	408 —	408 —	Nord . . . . .	412 75	413 95
Obligations du Trésor . . . . .	307 —	308 —	Orléans . . . . .	1350 —	1350 —	— 1871, 4 % . . . . .	397 25	397 50	Orléans . . . . .	408 50	408 —
Banque de France . . . . .	3892 —	3920 —	Ouest . . . . .	926 25	922 50	— 1875, 4 % . . . . .	523 —	521 50	Ouest . . . . .	402 —	401 75
Société Générale . . . . .	490 —	490 —	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1415 —	1420 —	— 1876, 4 % . . . . .	527 —	526 —	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	399 10	401 —
Comptoir d'escompte . . . . .	1048 75	1050 —	Canal de Suez . . . . .	3250 —	3240 —	Bons de liquid. Ville de Paris . . . . .	526 —	530 —	Paris-Bourbonnais . . . . .	401 —	401 —
Crédit Lyonnais . . . . .	625 —	630 —	C. gén. Transatlantique . . . . .	550 —	550 —	Obligations communales 1879 . . . . .	477 50	477 75	Canal de Suez . . . . .	602 —	605 —
Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1370 —	1372 50	Russe 5 0/0 1870 . . . . .	102 75	102 85	Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	481 —	484 —	Panama 6 0/0 . . . . .	365 —	362 —
Crédit mobilier . . . . .	430 —	446 25				Obligat. foncières 1883 3 % . . . . .	390 —	389 —			
anal Intér.-Panama . . . . .	292 50	287 50									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

M. MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.